

## FICHE TECHNIQUE LECTURE DE LA CARTE MUTUALISTE – CHARTE FNMF

Le descriptif ci-dessous concerne le modèle de carte préconisé par la Fédération Nationale de la Mutualité Française (Fnmf) auprès des mutuelles.

**Identifiant mutuelle**  
(ou N° organisme complémentaire)  
Identifie la mutuelle pour les échanges

**Numéro d'Adhérent**

**Données SESAM-Vitale**  
Code aiguillage STS/ Indicateur de traitement/  
Code routage/ Identifiant hôte/ nom de domaine

MUTUELLE DE LA SEINE 2 RUE VICTOR HUGO 75015 PARIS ☎ 01 01 01 01 01 Affiliée à la Fédération Mutualiste Parisienne	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>CODE PREF.</td><td>75M241550</td><td>PERIODE DE VALIDITE</td><td>DU 01/01/04 AU 31/12/04</td></tr> <tr> <td>N° ADHERENT</td><td>1520175036042 02</td><td>GESTION</td><td>GRUPE 2565</td></tr> <tr> <td>EDITEE LE</td><td>09-12-2003</td><td></td><td></td></tr> </table>	CODE PREF.	75M241550	PERIODE DE VALIDITE	DU 01/01/04 AU 31/12/04	N° ADHERENT	1520175036042 02	GESTION	GRUPE 2565	EDITEE LE	09-12-2003		
CODE PREF.	75M241550	PERIODE DE VALIDITE	DU 01/01/04 AU 31/12/04										
N° ADHERENT	1520175036042 02	GESTION	GRUPE 2565										
EDITEE LE	09-12-2003												
N° RNM 438904312		SESAM/VITALE M / 11 / OC / 001 / wanadoo.fr											

  

NOM - PRENOM	QUALITE - DATE DE NAISSANCE	OPTION MUT	PHAR	LABO	DESO	DEPR	HOSP		
DURAND MICHEL	A 20/01/1952	AZUR	100	100	400	400	(1)	(2)	
DURAND ANNIE	C 17/09/1959	VEGA	100	0404	100	400	(1)	(2)	
DURAND JULIE	E 17/06/1986	VEGA	100	100	400	400	(1)	(2)	
DURAND LAURIANE	E 10/12/1989	VEGA	100	100	400	400	(1)	(2)	

(1) Plafonné à 350€ par an et par bénéficiaire  
(2) Forfait journalier limité à 10€ par jour

LES TAUX REGIME OBLIGATOIRE INCLUS S'APPLIQUENT AU TARIF DE RESPONSABILITE DE LA SECURITE SOCIALE

### Expression des garanties

- En titre de colonne, la classe de garantie est donné (exemple : PHAR) dont la signification est au verso de la carte
- La couverture par classe de garantie, indiquée par bénéficiaire, peut être exprimée :
  - ☒ par un taux s'appliquant au tarif de responsabilité de la Sécurité sociale - Exemple 100 % ici pour la garantie PHAR
  - Attention : Les taux sont exprimés Régime obligatoire inclus (sauf si indication contraire en bas de carte dans encadré rouge) .**
  - ☒ par spécification dans une ligne de renvoi - Exemple : pour la garantie HOSP, un renvoi (2) indique le remboursement du forfait journalier est limité à 10€ par jour.  
La combinaison d'un taux et d'un renvoi est possible - Exemple : ici sur Garantie DEPR et HOSP.
- Le renvoi par classe de garantie/ bénéficiaire peut également être utilisé pour préciser en bas de carte le numéro de formule de tarification (Facultatif – selon choix de la mutuelle)

### Validité des droits :

- La date de début de couverture par défaut est indiquée en haut à droite (ici, 01/01/04). Si elle diffère pour un ou plusieurs bénéficiaires, elle est précisée par bénéficiaire et par classe de garantie au-dessus du taux (ici, 0404 indique un début de couverture au 1<sup>er</sup> avril 2004 pour le bénéficiaire DURAND Annie sur la garantie LABO)
- La date de fin de couverture en haut à droite s'applique à tous les bénéficiaires (ici, 31/12/04).